

Compte rendu de la réunion du comité du 14 décembre 2015

Présents: Dan Biancalana, John Blum, Raoul Clause, Emile Eicher, Serge Hoffmann, Jean-Pierre Klein, Annie Nickels-Theis, Louis Oberhag, Jean-Marie Sadler, Claude Staudt, Ern Walerius, Paul Weidig, Pierre Wies et Laurent Zeimet

Absents excusés: Frank Arndt, Frank Colabianchi, Pierre Mellina et Lydie Polfer

Le comité adresse ses plus vives félicitations à Monsieur Norbert Konter, président du SYVICOL de 1994 à 1999, qui fête son 88^e anniversaire le 14 décembre.

1. Rapport des activités du bureau

a. Réforme de la législation sur la police

Le bureau a eu, le 16 novembre 2015, un échange de vues informel avec un groupe de travail interne de la police grand-ducale chargé de formuler des propositions dans le cadre de la réforme. Les membres du bureau se sont déclarés favorables à l'octroi de moyens d'action supplémentaires en matière de police administrative, afin d'assurer le respect, notamment, des règlements communaux de police. Ces moyens comportent par exemple l'éloignement des lieux (« Platzverweis »), la saisie administrative d'objets susceptibles de troubler la tranquillité publique, ou encore la vérification d'identité.

En outre, un courrier a été adressé par le SYVICOL à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure en vue d'obtenir des informations sur d'éventuels projets de réorganisation territoriale de la Police grand-ducale.

b. Suivi du projet de modification de la loi du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques

Le projet de loi n^o 6807 portant modification de la loi du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques, qui fait l'objet d'un avis du SYVICOL du 29 juin 2015, a subi un certain nombre d'amendements adoptés par la Commission des Affaires intérieures de la Chambre des Députés le 13 novembre 2015. Parmi ces modifications figure la suppression de la faculté du bourgmestre, prévue dans le projet initial, de procéder à la radiation d'office d'une personne figurant au registre d'attente pour avoir établi sa résidence habituelle à un endroit où cela est interdit, si elle omet de régulariser elle-même sa situation dans le délai d'un an.

Craignant que ce remaniement ne risque d'inciter de plus en plus de personnes à s'installer dans des zones du PAG non destinées à l'habitation et d'entraîner des

obligations à leur égard pour les communes, le bureau a présenté un avis complémentaire réitérant sa revendication du maintien du droit des communes de refuser des déclarations d'arrivée en cas de violation de la réglementation applicable.

Le comité constate toutefois avec regret que le Conseil d'Etat, dans son avis complémentaire du 10 décembre 2015, cautionne l'amendement présenté par la commission parlementaire en précisant que des infractions aux PAG, aux PAP, aux règlements sur les bâtisses, les voies publiques et les sites et aux autorisations de bâtir sont des délits que les communes sont obligées de communiquer au Procureur d'Etat. La Haute Corporation estime qu'il s'agit là d'un moyen suffisant pour assurer le respect des dites normes juridiques.

c. Participation des femmes aux élections communales

Le bureau a rencontré Madame la Ministre de l'Egalité des chances le 3 décembre 2015 dans le contexte de la stratégie gouvernementale pour un meilleur équilibre entre femmes et hommes. Le SYVICOL soutiendra la campagne gouvernementale en faveur de candidatures féminines aux prochaines élections communales.

d. Installations sanitaires aux terminus de lignes d'autobus

Le comité prend note d'un courrier de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures du 3 décembre 2015 relatif à la mise en place d'installations sanitaires aux terminus des lignes d'autobus. Suivant ce courrier, l'Etat participera aux frais d'installation en question à raison de 50%, avec un maximum de 25.000.- euros par unité. Les crédits afférents seront disponibles à partir de l'exercice 2017.

e. Fermeture de bureaux de postes

Suite à l'annonce de l'Entreprise des Postes et Télécommunications de fermer 35 sur 97 bureaux de postes, des membres du comité posent la question de savoir s'il serait envisageable que les communes qui le souhaitent mettent leurs guichets et leur personnel à disposition pour offrir un certain nombre de services postaux et de contribuer ainsi à compenser une perte de densité du réseau dans l'intérêt des citoyens.

Le bureau soulèvera la question des aspects légaux d'une telle idée lors d'une prochaine entrevue avec Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

2. Projet d'avis relatif au projet de loi no 6861 portant organisation de la sécurité civile et création d'un corps grand-ducal d'incendie et de secours

Le projet d'avis énonçant les doléances et suggestions du secteur communal par rapport à la réforme des services de secours est présenté et discuté. Il n'est toutefois pas soumis au vote du comité, vu que le bureau souhaite attendre une entrevue avec Monsieur le Ministre de l'Intérieur afin de clarifier certains points.

En général, le comité approuve le principe d'un regroupement des services d'incendie et de secours communaux, de la protection civile et des autres services étatiques au sein d'une structure unifiée. Il estime toutefois que le projet de loi, sous sa forme actuelle, crée un

déséquilibre défavorable aux communes aussi bien au niveau de la gouvernance qu'en ce qui concerne le financement.

3. Echange de vues sur l'avant-projet de loi portant refonte de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Le comité procède à un échange de vues sur les grandes lignes de l'avant-projet de loi en question, en préparation d'une prochaine réunion du bureau et des représentants des syndicats intercommunaux œuvrant en matière de protection de la nature avec Monsieur Camille Gira, Secrétaire d'État compétent.

Il est question notamment du rôle des communes en matière de protection de la nature en général et en ce qui concerne la mise en place de pools régionaux permettant de réaliser des mesures compensatoires en cas d'atteinte à des biotopes et habitats protégés. Il a encore été évoqué la future réglementation des constructions en zone verte et les futures procédures d'autorisation, respectivement de dérogations ministérielles.

4. Affaires de personnel

Le comité décide d'augmenter la rémunération horaire du receveur du SYVICOL de 5,50 à 6,50 euros NI100 avec effet au 1^{er} janvier 2016.

5. Communication au comité du plan pluriannuel de financement des exercices 2017 à 2019

Le comité prend connaissance du plan pluriannuel de financement des exercices 2017 à 2019 lui présenté par le bureau.

6. Divers

a. Convention 2016 pour services d'éducation et d'accueil

Le comité prend note du projet de convention bi- ou tripartite relative aux services d'éducation et d'accueil pour enfants pour l'année 2016. Ce texte a été élaboré par le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse sur base de la convention 2015 et discuté, au sein de la Commission Gestion et Finances, avec les représentants du SYVICOL et de l'Entente des foyers de jour.

b. Ouverture de la carrière du secrétaire et du receveur communal aux diplômés titulaires d'un Master ou d'un Bachelor

Le président informe le comité du fait qu'il est envisagé, dans le cadre de la transposition de la réforme dans la fonction publique aux fonctionnaires et employés communaux, de créer la possibilité pour les communes de nommer des titulaires de diplômes d'études supérieures aux postes de secrétaire ou de receveur communal dans les carrières du niveau Master ou Bachelor.

Le comité sera appelé à se prononcer sur cette proposition lors de sa prochaine réunion.

c. Renouveau des représentants auprès de la Commission d'Harmonisation

Les mandats des membres de la Commission d'harmonisation prévue par les articles 14 et 15 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique expireront le 14 décembre 2015. En vue d'un renouvellement de la commission pour une nouvelle durée de 6 ans, le comité décide de proposer la reconduction de Madame Annie Nickels-Theis, bourgmestre de Bourscheid, comme membre titulaire et la nomination de Monsieur Gérard Koob, secrétaire du SYVICOL, comme membre suppléant.

d. Désignation d'un représentant du SYVICOL au sein du collège de gérance du GIE SMILE

Le comité décide de reconduire le mandat de Monsieur Gérard Koob au sein du collège de gérance du groupement d'intérêts économiques « Security made in Lëtzebuerg » (SMILE) pour une durée de 5 ans.
